

Index AI : PRE01/249/2013  
30 May 2013

## **Afghanistan. Les attaques visant des travailleurs humanitaires doivent cesser**

Les attaques commises par des groupes armés contre des organisations humanitaires constituent des crimes de guerre et doivent cesser immédiatement, a souligné Amnesty International après l'assaut brutal d'un bureau du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) par des hommes armés non identifiés dans l'est de l'Afghanistan.

« Les organisations telles que le CICR doivent pouvoir effectuer leur travail essentiel qui sauve des vies sans craindre d'être la cible de violence. Cette attaque est un affront à l'humanité, a déclaré Isabelle Arradon, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

« Les responsables de l'attentat de Djalalabad doivent être conduits devant la justice et jugés conformément au droit international et aux normes internationales. »

Le 29 mai, des hommes armés non identifiés et au moins un kamikaze ont pris pour cible le bureau du CICR à Djalalabad (province du Nangarhar), tuant un agent de sécurité afghan et blessant un autre employé de l'organisation.

Cet attentat n'a pas été revendiqué, mais il fait suite à un autre commis le 24 mai contre une résidence de l'Organisation internationale pour les migrations dans la capitale afghane, Kaboul. Les talibans ont revendiqué celui-ci, en affirmant toutefois que la cible était une résidence de la CIA.

« Les attaques visant délibérément le personnel humanitaire sont strictement interdites par le droit international et constituent des crimes de guerre. Les talibans et les autres groupes armés doivent cesser immédiatement d'attaquer des cibles humanitaires en Afghanistan. D'innombrables Afghans dépendent du travail de ces organisations », a ajouté Isabelle Arradon.

Le 16 avril dernier, deux employés du Croissant-Rouge afghan ont été tués dans la province de Jawzjan par des hommes armés non identifiés.

« L'Afghanistan présente les pires indicateurs de santé dans le monde et un manque chronique d'accès aux soins. Les attaques visant délibérément les organisations humanitaires portent préjudice à la santé et au bien-être de la population afghane, notamment dans les régions isolées et dans les zones les plus touchées par le conflit. »